

ressources immenses et pour des élèves qui les rétribuaient de leurs peines, La Salle l'a tenté pour l'enseignement primaire, à travers mille obstacles, pour des élèves qui ne payaient pas."

Comme constatation de fait, je me bornerai à dire qu'à la veille de la Révolution française, votre Institut comptait en France 116 maisons, renfermant au moins 800 Frères et 350 classes fréquentées par 36,000 élèves. Naturellement, la tourmente révolutionnaire disperse ces Frères et les jette aux quatre vents du ciel. Mais lorsqu'il s'agit de sortir du chaos et de recréer quelque chose (je ne parle qu'en matière d'enseignement primaire), c'est à eux qu'on songe tout d'abord. En frimaire an VIII, le Directeur général de l'Instruction publique, Fourcroy, un de ces savants superbes d'alors qui ne croyaient point en Dieu, n'en adressait pas moins aux Préfets une circulaire pour leur prescrire de rechercher dans leurs départements les Frères dispersés des Ecoles chrétiennes, " afin, disait-il, de régénérer une institution qui rendait autrefois les plus grands services," Certaines objections sont faites cependant par les faux libéraux du temps, qui n'étaient au fond que des jacobins asservis, contre l'emploi dans l'enseignement public d'une congrégation " de gens, disaient-ils, ayant fait des vœux ", on dirait aujourd'hui " ayant renoncé à des droits qui ne sont pas dans le commerce. " " Mais, répondait le conseiller d'Etat, directeur des cultes, Portalis, le vœu, en soi, est indépendant de toute monasticité. On a fait des vœux avant qu'il y eût des monastères ; des citoyens ordinaires font des vœux sans vivre dans un cloître. Ce qui caractérisait l'ancien vœu monastique, c'est la garantie que la loi donnait pour en assurer l'exécution. Les lois ont fait tout ce qu'elles peuvent et tout ce qu'elles doivent pour la liberté humaine, lorsqu'elles ont annoncé qu'elles ne sanctionneraient plus aucun vœu. Elles n'ont pas à s'inquiéter de ce qui n'intéresse que la conscience ; il ne lui appartient pas de fonder ce retranchement impérissable de la liberté humaine." Que n'avons-nous, Messieurs, je ne puis retenir en passant cette réflexion, des hommes d'Etat aussi libéraux que Portalis, directeur des cultes sous l'Empire !

Les objections persistent dans le Conseil d'Etat, et il faut, pour en triompher, l'intervention décisive de quelqu'un qu'on n'accusera pas non plus d'avoir jamais été un clérical bien passionné, de Napoléon : " Je ne conçois pas, dit-il en plein Conseil, l'espèce de fanatisme dont quelques personnes sont animées contre les Frères. C'est un véritable préjugé. Partout on demande leur rétablissement. Ce cri général démontre assez leur utilité." Cette parole puissante achève d'assurer la victoire des Frères, et